



PENSEZ À VOTRE PRÉADMISSION

1

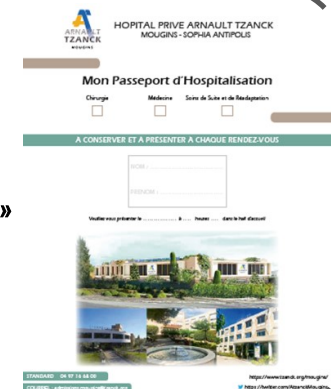
CONSULTATION
avec votre praticien



2

Décision d'une hospitalisation
complète ou ambulatoire :

Remise du « PASSEPORT HOSPITALISATION »



3

Vous pouvez compléter le formulaire de préadmission et
le rapporter rempli :

- Au secrétariat de l'anesthésiste ou au bureau des
Préadmissions du Centre de Consultations
- Aux accueils de l'Hôpital Privé

Ou le compléter directement :

- sur notre site internet : www.tzanck.org/mougins/
rubrique « JE SUIS PATIENT » - Mon admission
- sur l'application mobile « Arnault Tzanck Mougins »

4

LE JOUR DE VOTRE HOSPITALISATION,
les documents originaux requis
(papiers d'identité, carte vitale, carte de mutuelle,
...) vous seront demandés à l'accueil - **Pensez-y !**

